

Motion du 11 juin 2008 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann et M. Mathias Buschbeck: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'avenue d'Aïre est fréquentée par 15 000 voitures par jour;
- que la Maison de quartier de Saint-Jean est un pôle de quartier non seulement pour le quartier dont elle porte le nom, mais également au-delà;
- que l'avenue De-Gallatin coupe en deux l'espace de la maison de quartier qui consiste d'un côté en la maison de quartier et son grand espace couvert (secteur 2 de la couverture des voies) et de l'autre côté en une place de jeu (dans le secteur 3);
- que la Maison de quartier de Saint-Jean fait notamment un travail de proximité pour et avec les jeunes habitant-e-s de la promenade de l'Europe, de l'autre côté de l'avenue d'Aïre;
- que de nombreuses et nombreux habitant-e-s de Saint-Jean se rendent pour leurs courses au centre commercial Planète Charmilles;
- que le carrefour De-Gallatin/Aïre et l'accès au centre commercial sont actuellement très mal aménagés pour les piétons;
- que le marché bio situé devant la maison de quartier attire beaucoup de piétons et cyclistes;
- que le tracé de mobilité douce sur les voies couvertes des Chemins de fer fédéraux traverse l'avenue De-Gallatin sur ce tronçon,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à fermer le tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aïre à la circulation automobile, ayants droit exceptés;
- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aïre.